

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 42.

JEUDI, 18 OCTOBRE 1877

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

Décisions judiciaires concernant les journaux

10. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau-de-poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

20. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau-de-poste.

30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau-de-poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

AVIS

A NOS ABONNÉS DE MONTRÉAL.

Notre agent, M. H. T. Déchêne, a commencé la visite de nos abonnés à domicile, afin de collecter ce qui nous est dû pour l'abonnement du semestre courant et pour arrérages. Nous prions nos amis de se tenir prêts, et de mettre de côté la somme qu'ils nous doivent, afin de s'éviter à eux-mêmes le désagrément d'être dérangés plusieurs fois pour une si petite affaire, et d'épargner à notre agent des voyages réitérés.

SOMMAIRE

Echos politiques, par A. Gélinas.—Pie IX et la France, par A. G.—France, par A. G.—Nos gravures : L'ancien collège des Jésuites : Saint-Louis, à son avènement au trône, fait ouvrir les geôles du royaume; Les phares du bas Saint-Laurent.—Les prisons de Paris sous la commune.—La future reine d'Espagne, par A. G.—MacMahon à Malakoff.—Mélange.—Poésie : Le grain de froment, par Jean de la Terrasse.—Une fille laide.—Faits divers.—Echos parisiens.—Choses et autres.—France : Nouvelles de la dernière heure.—Tures et Russes.—Ça et là.—Le jeu de dames.—Les échecs.—Prix du marché de détail à Montréal.

NOTES GRAVURES : Québec : L'ancien collège des Jésuites, en voie de démolition; Salon de 1877 : Saint-Louis, à son avènement au trône, fait ouvrir les geôles du royaume (1226); Phares du bas Saint-Laurent, avec carte de référence; Evénements d'Orient : La bataille de Plevna. Attaque des Russes contre les hauteurs fortifiées de Radichovo.

ÉCHOS POLITIQUES

La campagne électorale est commencée dans le comté d'Arthabaska. La lutte s'est ouverte par une grande joute oratoire, qui a eu lieu à l'Avenir, le 9 du courant, et où M. Laurier, accompagné de M. Mercier, s'est mesuré avec MM. Chapleau et Masson. Cette rencontre a eu du retentissement. Elle a été marquée par quelques faits et quelques déclarations d'importance. D'abord, elle a fourni à l'hon. M. Chapleau l'occasion de revenir sur les questions dont il avait parlé dans son discours de Saint-Lin. Il l'a fait d'une façon indirecte, et sans avoir l'air de répondre aux attaques dont il a été l'objet de la part de certains journaux, ni de vouloir donner des explications qu'il ne doit qu'à ses collègues ou à la Chambre. Tout en rendant hommage de nouveau au talent de M. Laurier, il a déclaré que les chefs conservateurs ne songeaient nullement à opérer une union avec les chefs libéraux d'Ottawa. Voilà donc l'affaire qui a causé tant de tapage expliquée, ce qui n'empêche pas la polémique au sujet de l'union des partis de se continuer dans la presse.

M. Laurier, de son côté, a fait quelques professions de foi plus accentuées que celles qui se trouvent dans ses discours antérieurs. On a remarqué surtout un panégyrique chaleureux de feu M. J.-Bte.-Eric Dorion (l'Enfant Terrible), qui résidait à l'Avenir, et qui représentait le comté que représente actuellement M. Laurier.

La discussion, à l'Avenir, a roulé, naturellement, sur la politique du gouvernement fédéral, que MM. Masson et Chapleau ont attaquée à fond de train. Les deux chefs conservateurs ont aussi passé en revue le personnel de la section bascanadienne de l'administration. Ils ont vivement censuré MM. Lafamme, Pelletier et Huntington, les trois collègues de M. Laurier. Ils ont fait exception, dans leurs attaques, en faveur de celui-ci, dont ils ont reconnu les hautes qualités. A la fin de la discussion, il y eut échange de courtoisies entre les adversaires, qui ne s'étaient combattus d'ailleurs qu'à armes loyales, et en évitant toute personnalité blessante. C'est un fait qu'on est toujours heureux de constater, et qui fait honneur aux hommes éminents qui ont donné ce spectacle; tous les orateurs politiques des deux partis devraient prendre exemple sur la conduite tenue en cette circonstance par MM. Laurier, Masson, Chapleau et Mercier.

Il n'a pas été question, à cette assemblée, de l'adversaire qui devra soutenir la lutte contre le nouveau ministre de l'Intérieur.

La nomination de l'hon. M. Cauchon comme lieutenant-gouverneur de Manitoba a donné lieu à de curieux incidents. Les journaux ministériels ont accueilli cette nouvelle avec un contentement mêlé de dépit. Leurs réflexions ne sont guère aimables pour l'homme qui, hier encore, était au premier rang parmi les chefs de leur parti. On a remarqué en particulier le *National*, qui est sévère pour M. Cauchon.

Au reste, l'hon. M. Laurier lui-même, qui a recueilli la succession politique de M. Cauchon, et qui occupe dans le cabinet la place que celui-ci vient de quitter, n'a pas été moins cruel pour l'ex-ministre, qu'il a qualifié en termes énergiques, dans son discours de l'Avenir, en pleine assemblée publique.

Tout cela est assez étrange et sort quelque peu des usages constitutionnels. Le symptôme est d'autant plus curieux à noter.

C'est de cette façon que M. Cauchon sort de la scène politique, où il n'a cessé d'occuper une place importante depuis plus de trente années. Il était le dernier survivant, dans la politique active, de l'ancienne génération.

C'est la quatrième fois qu'un membre du cabinet actuel devient lieutenant-gouverneur. Les trois autres sont MM. Macdonald (Ontario), Laird (Keewatin), Letellier (Québec).

Il avait été rumeur, lors de l'entrée de M. Cauchon au ministère, qu'il en sortirait comme lieutenant-gouverneur de Québec; mais la mort inattendue de M. Caron, un an avant l'expiration de son mandat, a probablement dérangé les combinaisons de M. Cauchon.

M. Laurier est ministre du revenu de l'Intérieur. Ce département est un de

ceux qui ont le plus changé de chef depuis 1873. Le nombre des ministres du revenu de l'Intérieur qui se sont succédés dans cet intervalle est de cinq ou six.

A. GÉLINAS.

PIE IX ET LA FRANCE.

Le 8 septembre, le Pape donnait audience aux pèlerins français, du diocèse d'Angers. Dans l'allocation qu'il a faite à cette occasion, Pie IX a parlé des élections prochaines. Les paroles du Saint-Père sont toujours accueillies avec respect. Voici comment il s'est exprimé, en cette circonstance :

On doit donc en France choisir des représentants. Ah ! fasse le ciel que ceux qui doivent les élire, dépouillés de tout esprit de parti, choisissent des hommes qui aient l'esprit de force pour résister aux maux qui menacent la France et la société tout entière ! Fasse le ciel que les élus soient compacts et que, *unis avec le gouvernement*, ils compriment les ennemis intérieurs et résistent aux ennemis extérieurs. Vous avez des ennemis intérieurs qui vous minent et des ennemis extérieurs qui vous menacent. Les ennemis intérieurs vous minent et vous menacent aussi par le moyen de la presse et par toute sorte d'iniquités. Il est nécessaire de les comprimer, afin que les ennemis extérieurs ne se prévalent pas de vos dissensions intérieures pour arriver à leur but, qui est celui de combattre non-seulement la France, mais la religion catholique. Je prie Dieu de vous inspirer de choisir des personnes exemptes de l'esprit de parti qui aient en vue Dieu, la dignité et la grandeur de votre nation et la défense de ses vrais intérêts. Ah ! qu'il daigne exaucer les prières que je lui ai adressées pendant ces jours, afin que la France par le moyen de la prière s'efforce d'obtenir les biens qui lui sont nécessaires. Je sais bien que la voie suivie par une partie de cette nation est celle de la prière et de l'humanité. Ah ! combien il plaît à Dieu de la voir ainsi prosterner humble et repentante devant lui !

“ O mon Dieu, regardez la France, cette fondatrice de tant d'œuvres de charité, mais aussi, hélas ! de tant d'œuvres d'iniquité, pour lesquelles elle est justement punie avec d'autres nations.

“ Mon Dieu, bénissez la France, qui est une partie choisie de la vigne que vous avez plantée de vos mains et arrosée de votre sang. Bénissez ses gouvernants, bénissez ses représentants, bénissez les affligés, les infirmes; donnez surtout aux pêcheurs la grâce de revenir à l'exercice de leurs devoirs. Bénissez tous ceux qui appartiennent à l'Eglise, et que cette bénédiction soit le gage de celles que vous donnerez à l'heure de la mort et à ceux qui sont ici présents, et à ceux qui sont au loin !

“ *Benedictio Dei*, ” etc.

Ces paroles remarquables ont fait sensation en France. Il est rare que le Pape se prononce sur les affaires politiques; mais, en ce moment, où les républicains, modérés et radicaux, déclarent à l'envi la guerre à la religion, au *cléricalisme*, il n'hésite pas à intervenir. La lutte se fait, en France, entre chrétiens et impies.

L'allocation dont nous venons de rapporter un passage a vivement ému les pèlerins d'Angers. Un témoin raconte ainsi cette scène :

Jamais discours n'a été plus émouvant. Quand Sa Sainteté s'est écriée : “ O mon Dieu, je vous recommande la France ! ” des larmes ont jailli de ses yeux et des sanglots prêts à s'échapper de sa poitrine ont presque suffoqué sa voix. L'émotion du Saint-Père a gagné aussitôt toute l'assistance, et des larmes d'attendrissement et de reconnaissance coulèrent de tous les yeux. Mais cette émotion si touchante fut portée à son comble, quand on vit Sa Sainteté, avec un geste noble et majestueux, prendre en main sa calotte blanche comme pour saluer la fille aînée de l'Eglise, et qu'on l'entendit s'écrier avec un accent de prière irrésistible : “ Mon Dieu, bénissez la France, qui est une partie choisie de la vigne que vous avez plantée de vos mains et arrosée de

votre sang. ” Quel spectacle touchant et grandiose tout à la fois ! Comme on se sent heureux et fier d'être Français et catholique, et de se voir ainsi aimé par l'auguste chef de l'Eglise !

On voit ainsi que Pie IX attache aux élections de ce mois, en France, une importance extraordinaire.

A. G.

FRANCE

Tous les regards se tournent vers la France en ce moment.

Le Pape a adressé, récemment, au prince impérial sa bénédiction, et il lui a envoyé un précieux souvenir de famille : une bague en émeraudes, qui avait appartenu à Mme Lœtitia Bonaparte, mère de Napoléon Ier et grand-mère de Napoléon III. C'est une réponse à une lettre que le prince lui a écrite, le 15 août, en lui faisant remettre son portrait, enrichi de diamants, et dans laquelle on remarque ces belles paroles : “ En entrant dans la vie publique, dont la route est si hérissée de dangers, je viens humblement solliciter votre bénédiction. ”

Il est permis de croire que, si l'Empereur se rétablit en France, Napoléon IV sera plus catholique que son père.

Des personnes bien informées inaugureront favorablement du résultat des élections en France. Elle se fondent principalement sur le fait que le peuple français est presque toujours en faveur du parti régnant. L'Empire, honni, bafoué en 1871, était sanctionné, en 1852 et 1870, par les *sept-huitièmes* du collège électoral. Les électeurs aiment l'autorité bien accentuée; et le président MacMahon leur offre satisfaction sous ce rapport.

Gambetta a publié un manifeste à son tour. Cette pièce diffère notablement du manifeste posthume de M. Thiers. Citons une seule différence, celle de l'apostrophe. M. Thiers s'adressait aux *électeurs*, M. Gambetta s'adresse aux *citoyens*. M. Thiers s'était contenté de parler politique, M. Gambetta parle religion. Il renouvelle les attaques de la Gauche contre le Catholicisme. “ La France dira dans quelques jours ce qu'elle pense des hommes du 16 mai, les alliés et protecteurs du 2 décembre, les serviteurs d'Henri V, les agents du *Syllabus* et du Pape. La France se déclarera pour la République; elle dira qu'elle veut en finir avec l'anarchie et les dictatures, soustraire définitivement la nation comme les individus à la domination ecclésiastique. ”

Ce langage est assez clair. C'est la guerre à l'Eglise.

Le chef radical a, de plus, répété, avec audace, dans ce manifeste, le mot qui lui a valu déjà d'être traduit en police correctionnelle :

“ Elle (la France) condamnera la politique dictatoriale et ne laissera au chef du pouvoir exécutif, transformé en candidat plébiscitaire, d'autre alternative que de se soumettre ou de se démettre. ”

A. G.

C'est cette semaine que doit avoir lieu, à Ottawa, la fête du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Institut-Canadien de cette ville. Nous parlerons, dans notre prochain numéro, de cette démonstration, qui promet d'être magnifique.

NOS GRAVURES

L'ancien collège des Jésuites

Notre gravure représente l'ancien collège des Jésuites à Québec, plus connu sous le nom de *Casernes*, qui rappelle sa dernière destination.

Au mois de juin 1877, le gouvernement local a ordonné la démolition de ce vaste bâtiment, dont les murs, dit-on, menaçaient ruine. Depuis longtemps l'on permettait aux éléments destructeurs d'y faire leurs ravages; et, tout récemment, de pauvres familles, autorisées à y prendre gîte, pouvaient librement s'approprier pour leur usage tout ce que l'édifice contenait de bois et d'autres matières combustibles.

Les Jésuites ont obtenu du gouvernement de Québec la permission d'enlever le clocher de leur ancien collège, ainsi que la corniche de la porte principale. Ces parties de l'édifice étaient ornées d'inscriptions rappelant les travaux des missionnaires des premiers temps de la colonie.

Le collège s'élevait, en face de la cathédrale, sur la pente de la colline. C'était un vaste carré avec une cour intérieure; la façade principale donnait sur la place du Marché.

On ne lira pas sans intérêt l'histoire de ce collège; elle se rattache étroitement à celle des missions de la Compagnie de Jésus au Canada.

I

Fondé en 1635, un an avant l'Université Harvard (Cambridge, près Boston), le collège de Québec a été la plus ancienne institution classique de l'Amérique du Nord.

Le projet de cette fondation et les premières démarches faites pour la réaliser remontent même à une date plus reculée. Dès 1625, les Jésuites, à la demande des Récollets, étaient venus aider ces derniers à évangéliser le Canada. Les PP. Charles Lallemant, Ennemond Masse et Jean de Brébeuf, accompagnés des FF. François et Gilbert, s'établirent d'abord de l'autre côté de la rivière Saint-Charles, dans un endroit appelé le Fort Jacques-Cartier. L'année suivante, ils bâtirent près de là une humble résidence à laquelle on donna depuis le nom de Notre-Dame des Anges.

A peine débarqués, ils avaient songé à prendre des mesures pour l'éducation de la jeunesse, persuadés que l'avenir de la colonie était là. René Robault, fils aîné du marquis de Gamache, ayant obtenu l'agrément de sa famille pour entrer dans la Compagnie de Jésus et se dévouer aux missions du Canada, ses parents, qui apprirent de lui-même qu'il souhaitait avec ardeur que l'on fondât un collège à Québec, voulurent encore lui donner cette satisfaction. Ils offrirent au Supérieur des Jésuites 6,000 louis pour cette fondation. Le présent fut accepté avec reconnaissance; mais il fallut attendre que la colonie prit quelque forme et que ses habitants fussent en état de profiter des avantages d'un collège.

Les choses en étaient là, lorsque, le 20 juillet 1629, un triste événement ajourna de si belles espérances. Un aventurier de Dieppe, David Kerk, au service de l'Angleterre, réussit à intercepter la petite flotte de Roquemont, puis força Champlain à capituler dans Québec. Les Français eurent la liberté de rester ou de retourner dans leur patrie; mais les Religieux furent tous contraints de repasser la mer.

Des motifs de religion, plus encore que des considérations de politique et d'intérêt, ne permettaient pas à Louis XIII de renoncer à cette colonie, si rudement éprouvée. Ses justes réclamations furent entendues, et, par le traité de paix conclu le 12 mars 1632 à Saint-Germain en Laye, l'Angleterre la rendit à la France. Mais dans quel état! L'habitation du gouverneur avait été brûlée; il n'en restait plus que les murs noirs. La maison des Jésuites tombait en ruines; les portes et les fenêtres en avaient été enlevées et brisées. Le couvent des Récollets était encore plus dévasté.

Les Jésuites se remirent à l'ouvrage avec une nouvelle ardeur, mais dans des conditions bien humbles. Le P. Paul Lejeune écrivait, en 1632: "Je suis devenu ré-

gent (professeur) en Canada; j'ai à présent deux écoliers auxquels j'apprends les lettres. Après tant d'années de régence, me voilà enfin retourné à l'A. B. C., mais avec un contentement et une satisfaction si grande, que je n'eusse pas voulu changer mes deux écoliers pour le plus bel auditoire de France." L'année suivante, il ajoutait: "J'étais, l'an passé, maître de deux écoliers; je suis devenu riche; j'en ai maintenant plus de vingt."

Cependant les promesses du marquis de Gamache n'avaient pas été oubliées; le moment approchait où elles allaient recevoir leur accomplissement. En 1635, les PP. Charles Lallemant et de Quen ouvrirent les classes, et en même temps des matériaux furent réunis pour la construction de bâtiments provisoires. Les fondements du collège de Québec furent jetés près du fort Saint-Louis, sur un terrain de six arpents concédé par la colonie. Cette fondation eut pour résultat d'engager plusieurs familles honorables à passer en Canada, où elles pourraient désormais procurer à leurs enfants une éducation chrétienne et une instruction en rapport avec leur état. L'immigration prit un nouvel essor; le collège cependant tarda longtemps encore à sortir de terre.

Champlain ne survécut que quelques mois à la fondation d'un établissement auquel il avait pris lui-même le plus vif intérêt; il mourut le 25 décembre 1635. Sa mort fut un deuil général et comme une calamité publique. Le P. Lejeune prononça sur sa tombe une éloquente oraison funèbre, puis retourna en toute simplicité à sa classe élémentaire.

Le P. Barthélemy Vimont, qui amena au Canada, le 1er août 1639, les premières Ursulines et les Hospitalières, et qui resta comme Supérieur des Jésuites de la Nouvelle-France, commençait à donner une certaine forme au collège naissant, lorsque de nouvelles épreuves vinrent encore une fois ralentir les travaux. Un incendie ayant, peu de temps après, consumé la maison des Jésuites, le gouverneur les plaça provisoirement dans celle qu'occupaient les Hospitalières, et qui consistait en deux chambres servant tour à tour de cuisine, de dortoir et de classes.

Le courage des Pères semblait grandir avec les obstacles, et Dieu bénissant leurs efforts, ils purent voir bientôt l'aurore d'un brillant avenir. C'étaient, du reste, presque tous des hommes d'un talent rare et d'une vertu éprouvée.

Ceux qui présidèrent aux destinées du collège, avec des éléments si modestes, étaient, pour la plupart, des hommes distingués, par leur naissance et leurs emplois antérieurs, autant que par leur science et leur capacité. La liste suivante indique les emplois qu'ils avaient remplis en France:

Le P. Lejeune, professeur de rhétorique, puis supérieur d'une maison de son Ordre;

Le P. Charles Lallemant, professeur de physique à Bourges, *primarius* (préfet ou directeur) au collège Louis-le-Grand, et enfin recteur du collège de Rouen;

Le P. Jérôme Lallemant, professeur de logique, de physique et *primarius* à Paris avant son premier passage, était recteur du collège de la Flèche où il avait 1,200 élèves, lorsqu'il obtint, sur la demande de Mgr. de Laval, la permission de retourner au Canada;

Le P. Paul Ragnenau, professeur d'humanité à Bourges et de philosophie à Amiens;

Le P. Pierre Chastelain, professeur au collège Louis-le-Grand en 1629, et mort à Québec en 1684, après avoir passé quarante-huit ans au Canada, auteur du pieux et gracieux opuscule: *Affectus animæ amantiæ Jesum*;

Le P. Barthélemy Vimont, préfet des études et recteur à Vannes;

Le P. Jean de Quen, professeur de grammaire à Paris et d'humanités à Port-l'Évêque;

Le P. René Ménard, professeur de rhétorique à Moulins;

Le P. Ambroise Davost, ministre et procureur au collège de Bourges.

Mais cette maison de Québec eut de plus la gloire d'avoir été le pied à terre

et pour quelques-uns même la résidence habituelle de ces martyrs du zèle apostolique, qui, au XVII^e siècle, arrosèrent de leur sueur et de leur sang la terre du Canada. Les PP. Jean de Brébeuf et Gabriel Lallemant, qui, le 16 et le 17 mars 1649, terminèrent par une mort si héroïque une vie de labeurs et de privations inouïes, peuvent être réclamés comme appartenant au collège de Québec. Aussi, en souvenir de la fin mémorable du P. de Brébeuf, sa famille envoya-t-elle à ce collège son buste en argent de grandeur naturelle; il repose sur un socle dans lequel est enchâssée la tête du missionnaire. Ce précieux monument a passé en d'autres mains. Aujourd'hui, il est conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Le 9 octobre 1668, fête de saint Denis, eut lieu l'inauguration solennelle du petit séminaire de Québec. Cet établissement, destiné à élever les enfants qu'on jugerait propres à l'état ecclésiastique, eut tout le succès qu'on pouvait désirer. Les élèves, peu nombreux au commencement, mais bien choisis, suivaient les classes du collège, et une étroite amitié s'établit dès lors entre les deux maisons.

Le Canada se peuplait de plus en plus, tant par l'accroissement naturel de la population, que par de nouvelles immigrations venant de France. En 1721, on n'y comptait que 25,000 habitants; et, en 1744, il y en avait 50,000.

II

C'est dans cette période, entre 1721 et 1744, qu'il faut placer la construction des bâtiments qui viennent de tomber sous le marteau démolisseur.

Voici en effet ce que nous lisons dans le *Journal* du P. de Charlevoix (1), à la date du 28 octobre 1720: "Vous aurez sans doute vu dans quelques relations que le collège des Jésuites, à Québec, est un très-bel édifice. Il est certain que, quand cette ville n'était qu'un amas informe de barques françaises et de cabanes sauvages, cette maison, la seule, avec le fort, qui fût bâtie de pierres, faisait quelque figure. Les premiers voyageurs, qui en jugeaient par comparaison, l'avaient représentée comme un très-beau bâtiment; ceux qui les ont suivis, et qui, selon la coutume, les ont copiés, ont tenu le même langage. Cependant, les cabanes ont disparu, et les barques ont été changées en maisons, la plupart bien bâties, de sorte que le collège dépare aujourd'hui la ville et menace ruine de toutes parts."

L'édition in-4o de 1744 porte en note: "On a depuis peu rebâti tout le collège, et il est maintenant fort beau." C'est la vue de ce nouveau collège bâti sur l'emplacement de l'ancien, que reproduit notre gravure.

Cependant, la prospérité de Québec avait excité la jalousie de la colonie voisine. Louisbourg en particulier était devenu une source d'irritation pour la Nouvelle-Angleterre. La perte de cette place importante, forcée de capituler le 17 juin 1748, fut le prélude de tous les autres désastres qui suivirent et qui se terminèrent, malgré l'héroïsme de la défense, par la reddition de Québec, le 18 septembre 1759, et par celle de Montréal, le 8 septembre 1760. La lutte dès lors était finie. Quelques semaines plus tard, les vaisseaux anglais emportèrent en France les officiers et les soldats de l'armée et de la flotte avec un grand nombre des colons les plus marquants.

Le collège de Québec ne put survivre longtemps à un si rude coup.

Les Canadiens, cependant, n'avaient point cessé d'appartenir à la France; ils continuaient d'espérer que la mère-patrie ne les abandonnerait pas et se ferait rendre sa colonie à la fin des hostilités. Mais, après trois longues années d'attente, ils virent tomber leur dernière illusion; le traité de Paris (10 février 1763) fixa leur sort en les attachant définitivement à l'Angleterre. Cet événement déterminait une nouvelle émigration: la plupart des notables qui se trouvaient encore dans le pays, passèrent en France ou à Saint-Domingue, au nombre de 1,000 à 1,200. Sauf

un petit nombre de familles de qualité, il ne resta que quelques employés subalternes, quelques artisans et les corps religieux.

Le collège de Québec continua à vivre comme il put jusqu'en 1768, époque à laquelle le Séminaire, qui, jusqu'alors, avait envoyé ses élèves suivre les cours des Jésuites, reçut à son tour les soixante élèves qui restaient à ces derniers.

En 1776, le gouvernement anglais s'empara d'une partie du collège pour y placer les archives; il crut se montrer généreux en laissant les membres survivants de l'Ordre dans la paisible jouissance du reste. Lorsque, en 1800, le dernier d'entre eux, le P. Cazot, mourut, la Couronne, en vertu du droit du plus fort, déclara, sans autre forme de procès, que les biens des Jésuites, y compris le collège, lui étaient dévolus par déchéance, comme si l'Eglise, à qui ces biens appartiennent, n'était pas immortelle.

Le collège fut transformé en caserne et resta caserne jusqu'au moment où l'Angleterre retira ses troupes du Canada (1869). Puis, il fut entièrement délaissé, comme une ruine réservée à une destruction plus ou moins prochaine. Avant de disparaître, il a eu cependant un dernier beau jour. Le 1er octobre 1874, 200^{me} anniversaire de l'érection du siège épiscopal de Québec, les fenêtres du vieil édifice furent ornées de transparents qui, le jour en lettres d'or, et la nuit en lettres de feu, proclamaient au Canada tout entier le passé glorieux de l'ancien collège des Jésuites de Québec.

Saint-Louis, à son avènement au trône, fait ouvrir les geôles du royaume

Cet acte de saint Louis n'a pas besoin de commentaire. Il dit assez que les rois très-chrétiens, pour le bonheur de leurs peuples, savaient aussi bien user de l'indulgence et du pardon que de la justice.

Heureux temps, dont nous ne sommes que trop éloignés!

Ce tableau est destiné au palais de justice de Paris; il fait le plus grand honneur à M. Merson, et a produit une vive sensation au Salon de cette année.

Les phares du Bas Saint-Laurent

Nous devons cette série de gravures à la courtoisie de M. Bouchette, ex-commissaire des Douanes. Ce sont quelques-uns des principaux phares du bas du Golfe. Nous en publierons prochainement une nouvelle série.

Paspébiac: sur la rive nord de la Baie-des-Chaleurs; le principal port de cette région;

Dalhousie: village situé au fond de la Baie-des-Chaleurs, à l'embouchure de la rivière Ristigouche;

Pictou (N.-E.): dans le détroit de Northumberland;

Ile Melville: à l'entrée du havre d'Halifax, dans l'Atlantique;

Bellechasse: hauteur du phare: 70 pieds;

Les trois phares d'Anticosti, à l'ouest, au sud-ouest, et au sud de l'île;

Escuminac: à l'entrée de la baie de Miramichi.

—Le papier Rigolot, pour sinapiames, est le seul adopté par les hôpitaux civils de Paris, par leurs Excellences les ministres de la guerre et de la marine française, pour le service des ambulances et de la flotte.

Le seul adopté par l'Amirauté pour le service des hôpitaux maritimes et militaires de Sa Majesté la Reine d'Angleterre, Impératrice des Indes.

Le seul dont l'entrée de l'empire soit autorisée par le Conseil Impérial de santé du Czar de toutes les Russies.

Se trouve dans les principales pharmacies du Canada.

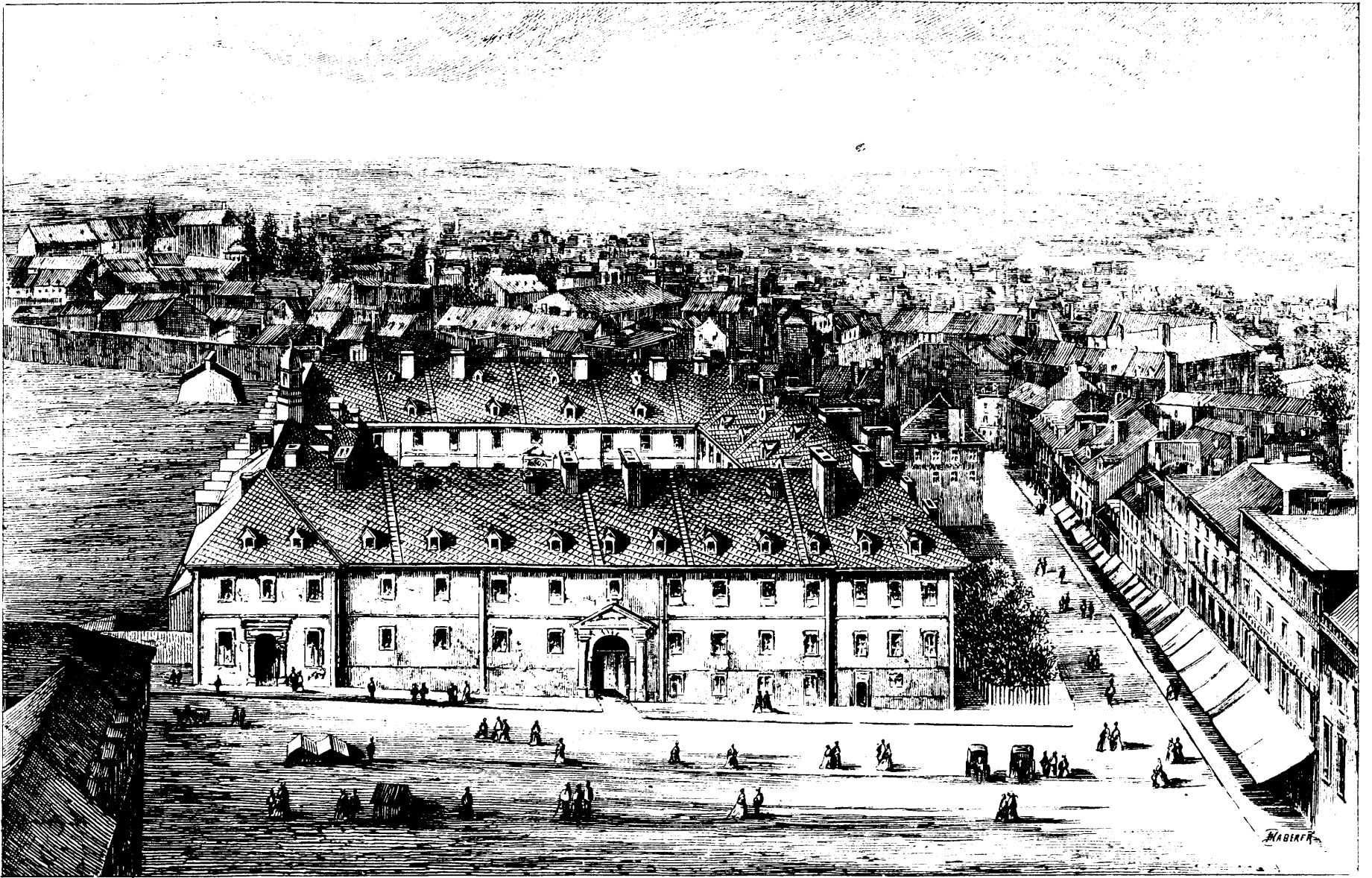
Vente en gros: A. DELAU, 196, rue Notre-Dame, Montréal

AVIS AUX DAMES.

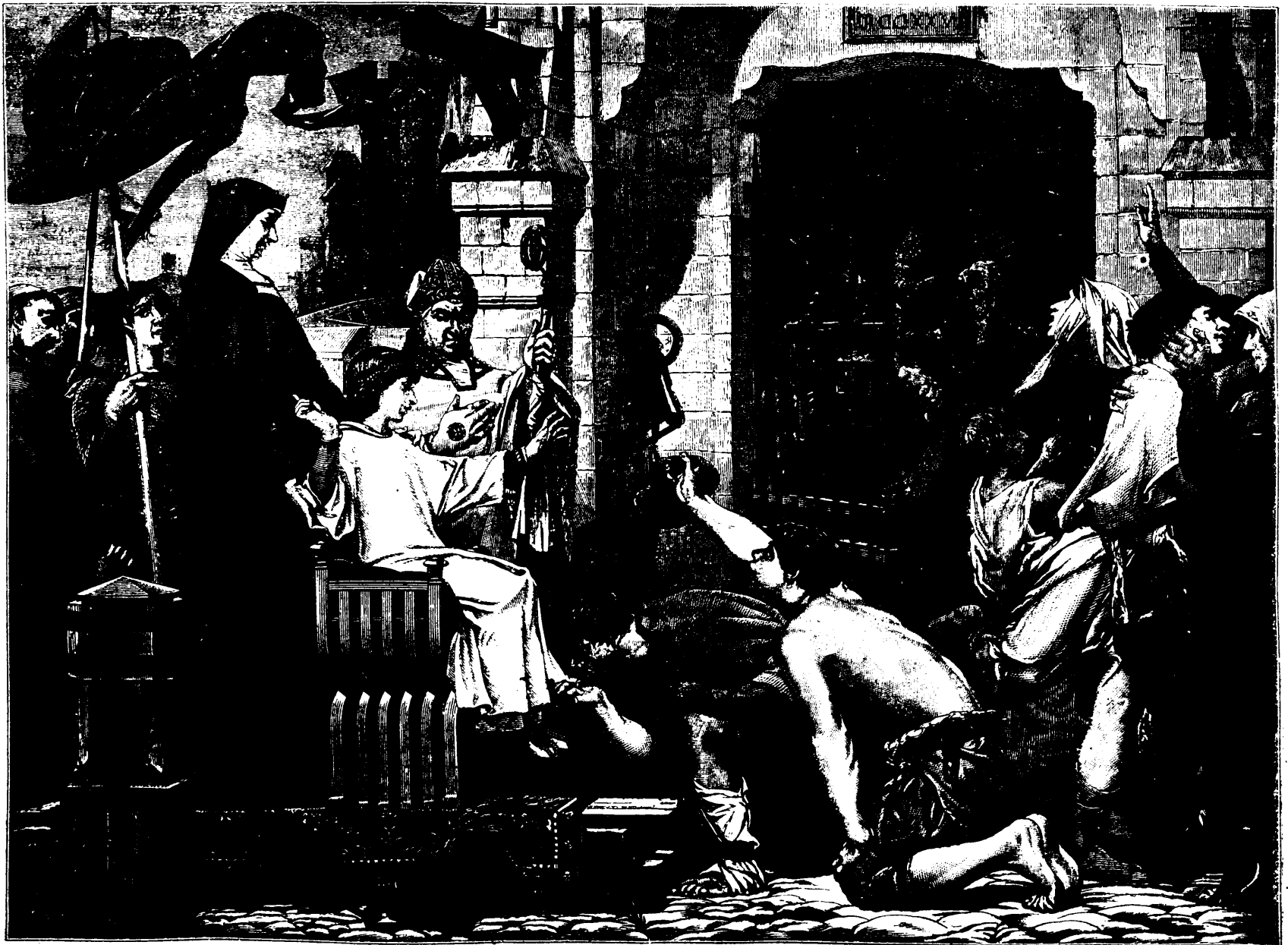
Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Atruches et de Vantours, de toutes couleurs; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC. Atelier: 647, rue Craig.

(1) *Histoire de la Nouvelle-France*, t. III, p. 75.



QUEBEC.—L'ANCIEN COLLÈGE DES JÉSUITES, EN VOIE DE DÉMOLITION.



Salon de 1877 : Saint Louis, à son avènement au trône, fait ouvrir les geôles du royaume (1228).

LES PRISONS DE PARIS

SOUS LA COMMUNE

Le savant historien du Paris actuel, M. Maxime Du Camp, publie dans la *Revue des Deux-Mondes* une œuvre émouvante et dramatique au plus haut degré qui a pour titre : *Les prisons de Paris sous la Commune*.

L'histoire du "Dépôt près la préfecture de police" du 18 mars au 24 mai 1871, pendant les 57 jours de cet horrible carnaval révolutionnaire, a paru d'abord dans la *Revue*. Plus tard on lira Mazas et la Roquette. On a beaucoup écrit sur la Commune, mais rien encore n'avait eu, selon nous, ce ton de gravité et d'authenticité historiques que M. Du Camp donne à ses récits. Que de choses négligées ou laissées dans l'ombre sont mises en relief et en pleine lumière par lui ! Quel beau portrait il fait du président Bonjean conservant la sérénité et la majesté de la Cour Suprême dans son cabanon, donnant des ordres aux employés et surveillants du Dépôt restés fidèles à leur poste, et dédaignant pour lui-même les moyens d'évasion qu'on lui offrait.

Un des épisodes le plus curieux de cette lugubre histoire est la négociation entamée au nom du Gouvernement par M. de Forsans-Veysset avec le général Dombrowski, pour l'enlever, lui et son état-major, au service de la commune, moyennant 1 million 500,000 francs.

L'incendie de la Préfecture de police est un tableau plein d'horreur. L'auteur a mis en lumière des dévouements héroïques ignorés jusqu'à lui : le sous-brigadier Pierre Braquond, M. et Mme Coré, Mme Saint-Chély, une charbonnière de la place Dauphine, le coiffeur Lebois.

Le moment était opportun pour ces courageuses révélations. Les amis et complices des assassins de la Commune commencent à parler haut et à visage découvert. Des évadés de la Nouvelle-Calédonie, des condamnés à mort remplissent de leur prose meurtrière les colonnes de plusieurs journaux. Déjà les feuilles rouges, les orateurs des clubs indiquent de nouveaux murs de ronde et désignent de nouveaux otages aux Raoul Rigault et aux Ferré de l'avenir.

Le 16 mars 1871, M. Coré, directeur du Dépôt, et le personnel des surveillants, presque tous choisis parmi d'anciens sous-officiers, étaient à leur poste, attendant les événements avec anxiété, lorsqu'à onze heures du soir, le 101^e bataillon, commandé par un certain Jollivet, s'empara de la préfecture de police, pendant que Lullier, qui dès lors prenait le titre de général en chef, à la tête d'une troupe nombreuse de fédérés, se présentait au Dépôt.

Le lendemain on apprit que le "général" Duval, ouvrier fondeur appartenant au groupe des blanquistes, était nommé délégué militaire à la préfecture de police, et que Jollivet, installé à la permanence avec le titre de commandant de place, contre-signerait la signature du "préfet." Le 20, on eut à écrouer soixante-deux gardes républicains (ancienne garde de Paris, ancienne garde municipale), abandonnés le 18 sur les hauteurs de Montmartre et faits prisonniers. Le même jour, vers trois heures, M. Coré reçut une communication du commandant de place :

"Ordre au chef du 162^e bataillon d'envoyer immédiatement une compagnie prendre possession du Dépôt, et de ne laisser entrer ni sortir qui que ce soit de cette maison sans un ordre signé par nous et revêtu de notre cachet.— JOLLIVET."

Muni de ce papier, un capitaine se présente suivi de cent vingt-cinq hommes. M. Coré refuse naturellement d'introduire cette bande, dont la présence au Dépôt et le contact forcé avec les détenus auraient pu avoir les plus graves inconvénients. Il se rend à la permanence afin d'en conférer avec le commandant Jollivet, qui est tellement ivre qu'il ne comprend rien de ce qu'on lui dit. M. Coré s'adresse alors directement au "général" Duval, qui demande à réfléchir, déclare que la mesure est grave, qu'il a besoin de s'entendre avec Jollivet et qu'il fera connaître sa décision. Une heure après, M. Coré est mandé au cabinet du préfet ; il n'y rencontre ni Jollivet ni Duval, et se trouve face à face avec Raoul Rigault, qui vient d'entrer en fonctions.

M. Coré fit valoir ses raisons ; Bigault l'écouta attentivement et lui dit :

"Vous êtes destitué."

M. Coré riposta vertement que, nommé par arrêté ministériel, il ne pouvait être révoqué qu'en vertu d'un ordre émanant du ministre de l'intérieur. Rigault répondit :

"Nous allons simplifier ces formalités."

Il écrivit quelques mots sur une feuille de papier, remit celle-ci à un homme placé

près de lui, lequel l'apporta aux fédérés de service à l'antichambre, escorta lui-même M. Coré jusqu'au Dépôt et le fit écrouer au secret dans la cellule no. 182. Le personnage qui venait d'emprisonner le directeur régulier était le nouveau directeur, Garreau, ouvrier serrurier, âgé de vingt-quatre ans, connaissant les prisons pour y avoir séjourné, un peu malgré lui, pendant quatre années. C'était un homme dur, menaçant, haineux et sombre, qui ne fut doux ni aux surveillants, ni aux détenus, ni aux otages. M. Coré était prisonnier, mais il avait rendu un grand service à tout le personnel du Dépôt, car Raoul Rigault, tenant compte de ses observations, prescrivit la retraite de la compagnie fédérée, qui avait reçu de Jollivet mandat de s'emparer de la prison et d'en faire la police.

Le premier otage et le premier des otages fut amené le lendemain. Jusque-là on avait pu croire que les gendarmes, les gardes républicains, les anciens sergents de ville arrêtés étaient considérés comme prisonniers de guerre et qu'on les retenait sous les verrous simplement pour les empêcher d'aller rejoindre le gouvernement siégeant à Versailles ; dès le 21 mars on dut comprendre de quel sort les gens de bien étaient menacés.

Parmi les hauts personnages de la magistrature et de la politique, un homme s'était toujours distingué par ses idées tolérantes en religion, libérales en politique ; pendant la guerre, il avait, malgré son âge avancé, donné l'exemple du patriotisme et, toutes les fois qu'il en avait trouvé l'occasion, il avait fait acte de présence aux fortifications et ailleurs.

Travailleur infatigable, il n'avait dû sa grande situation, l'honorabilité extrême dont il était entouré, qu'à lui-même et à des efforts que rien n'avait pu ralentir. C'était M. Bonjean, l'un des présidents de chambre de la cour de cassation, petit vieillard alerte, ingénieux, éloquent, très-respecté, toujours écouté, aimant le bien naturellement, le faisant avec passion, voué au devoir et à la vertu.

Le 21 mars, il avait présidé la chambre des requêtes—car justice ne chôme ;—vers cinq heures du soir, on alla le saisir chez lui et on le conduisit au Dépôt. Il donna ses noms au greffe : Bonjean (Louis-Bernard), âgé de soixante-six ans, né à Valence (Drôme) ; l'ordre d'écrou portait : Au secret le plus absolu. Le président fut enfermé dans la cellule no. 6, où, pendant les seize jours qu'il y resta, il fut, de la part des surveillants et des greffiers, l'objet des attentions compatibles avec le mauvais vouloir agressif du citoyen directeur. M. Coré, du fond de son cabanon, n'avait point perdu toute autorité et ne cessait de recommander à son personnel de redoubler de sollicitude envers M. Bonjean.

Deux femmes surtout furent utiles à celui-ci : Mme Coré, qui continuait à habiter son appartement du Dépôt, et la femme du sous-brigadier Braquond ; autant qu'il leur fut possible, elles adouciront la très-dure captivité du président, lui donnèrent des soins que réclamait souvent le mauvais état de sa santé et réussirent à lui procurer une nourriture moins défectueuse que l'ordinaire de la prison.

Si les otages détenus, aux dernières heures de la Commune, n'ont point tous été massacrés, si le plus grand nombre a pu échapper à une mort atroce, ils le doivent exclusivement aux greffiers, brigadiers, sous-brigadiers, surveillants, appartenant à l'administration normale qui n'ont point abandonné leur poste, ont, dans bien des cas, tenu tête aux fédérés et, au moment suprême, se sont associés à la résistance des prisonniers. Ceci ressort absolument de tous les documents qui ont passé sous nos yeux et nous ont permis d'entreprendre cette étude de pathologie sociale ; mais, si les surveillants soupçonnés, injuriés, menacés par les gens de la Commune, n'ont point déserté les maisons pénitentiaires dont ils avaient la garde, c'est à M. Bonjean qu'on le doit. Il avait précédé tous les otages religieux, car le premier de ceux-ci fut M. Blondeau, curé de Plaisance, arrêté le 31 mars.

Seul, dans sa cellule, assis sur l'escabeau de bois ou étendu sur le dur grabat, M. Bonjean avait réfléchi : il ne se faisait aucune illusion sur la bestialité instinctive et voulue des hommes d'aventure qui s'étaient emparés de Paris ; il s'attendait à un massacre dans les prisons et était persuadé que la Commune entasserait dans celle-ci tout ce qu'elle parviendrait à découvrir de gens considérables par leur position, leur fortune ou leur nom. Il résolut donc, pour assurer quelque protection aux détenus qui ne manqueraient pas d'être jetés derrière la porte des geôles, d'user de toute son influence pour engager le personnel des surveillants à rester courageusement au devoir. La situation de ces braves gens était fort critique et très-embarrassante : ils n'ignoraient pas qu'ordre avait été transmis à tout employé du gouvernement de se replier sur Versailles ; rester, c'était en quelque sorte s'associer à des faits de révolte ; s'en aller, c'était livrer les détenus à toutes les fantaisies de la Commune. Cette question, d'où leur avenir pouvait dépendre, les troublait beaucoup. Ce fut M. Bonjean qui dénoua la difficulté.

Le vénérable prisonnier put faire parvenir à Versailles, par l'intermédiaire de M. Kahn, commis-greffier au Dépôt, une lettre à M. Paul Fabre, procureur-général à la Cour de cassation. La lettre était datée du 30 mars, sept heures du matin. M. Paul Fabre venait de mourir. Ce fut M. Lecour, chef de la première division, qui répondit en faisant expédier aux employés du Dépôt et à ceux de toutes les prisons de la Seine l'ordre de tenir bon à leur poste.

Deux fois on essaya de sauver M. Bonjean. Deux fédérés avaient été arrêtés ; leurs camarades adressèrent à Raoul Rigault une lettre pour obtenir leur mise en liberté. Le recto et le verso de la première page seuls étaient couverts ; sur le recto de la page blanche, Rigault écrivit : *Ordre de mettre en liberté les deux détenus ci-contre désignés*, et envoya ce lever d'écrou au greffe du Dépôt par un planton. L'on vit immédiatement le parti que l'on pourrait tirer de ce mandat mal libellé, où les noms n'étaient même pas indiqués, et qui, en fait, constituait un blanc-seing ; il suffisait de faire disparaître le corps même de la lettre, et d'écrire deux noms au-dessus de la phrase de Rigault pour justifier une mise en liberté. On alla trouver M. Bonjean dans sa cellule, on lui expliqua brièvement le projet et les moyens de mettre celui-ci à exécution. Le prisonnier répondit : "Je ne veux compromettre personne, mon évasion serait le signal du renvoi de tous les employés du Dépôt et de leur remplacement par des gens dangereux."

Il ne suffisait pas à Raoul Rigault et à Th. Ferré que le président Bonjean fût sous les verrous ; ils tourmentaient cet héroïque vieillard, qui, dans la solitude de sa prison, pensait à sa femme, à ses enfants qu'il adorait, et qui cependant ne regrettait rien, car il estimait qu'il n'avait fait que son devoir. Un soir, Ferré, Rigault et quelques-uns de leurs amis, après avoir fait un de ces diners dont la carte à payer s'élevait à 228 francs, s'amuserent à visiter le Dépôt. Ferré ouvrit le guichet No. 6 et dit : "M. Bonjean ! M. Bonjean ! voulez-vous vous sauver ? Je suis surveillant, Garreau est couché, voulez-vous filer ?" M. Bonjean s'approcha et répondit : "Je suis las, laissez-moi reposer."

Une autre fois, dans la nuit du 4 au 5 avril, le jour même de l'arrestation de l'archevêque de Paris, la veille du transfèrement à Mazas, qui était la première étape vers la mort, les mêmes exécrables polissons revinrent. Ce fut encore Ferré, que Raoul Rigault mettait volontiers en avant, et qui, précisément à cause de sa taille minuscule, ne reculait devant rien, ce fut Ferré qui ouvrit le guichet de M. Bonjean et qui cria :

"Eh bien ! mon vieux, comment trouves-tu le bouillon !"

—Qui êtes-vous, vous qui me parlez ainsi ?

—Nous sommes des gens fatigués parce que nous arrivons de Versailles ; nous avons flanqué Thiers dans la pièce d'eau des Suisses, et nous avons empalé le gros

Picard ; ton tour viendra bientôt, ne t'impatiente pas.

—Jeunes gens, répliqua M. Bonjean, laissez dormir un vieillard !"

L'employé des prisons, témoin oculaire qui nous a raconté cette scène, nous disait :

"Les clés me tremblaient si fort dans la main, que Raoul Rigault s'est tourné vers moi en me criant :

—As-tu bientôt fini de jouer des castagnettes ?"

Le 4 avril, Mgr. Darboy et son grand-vicaire, M. Lagarde, M. de Bengy, le P. Clerc, l'abbé Allard, l'abbé Crozes, M. de Perny, un missionnaire qui n'a jamais vu chez les sauvages une sauvagerie analogue à celle de la Commune ; l'abbé Deguerry ;

Le 5, Mgr. Surat, M. Maléon, curé de Saint-Séverin, étaient également amenés au Dépôt.

A la fin d'avril, Garreau, envoyé à la direction de Maras, fut remplacé au Dépôt par un parfumeur boiteux nommé Eugène Fouet, qui, tout en promenant sa claudication dans les corridors, devait se demander pourquoi il avait inopinément passé de la manipulation des pommodas à une fonction administrative. Pour parvenir à celle-ci, il avait fait un stage rapide au cabinet de Raoul Rigault en qualité de commissaire de police. Le contact direct avec le chef sans pitié de la Commune n'avait point modifié son caractère ; c'était un homme doux, inoffensif, toujours vêtu du costume civil agrémenté de l'écharpe rouge traditionnelle, sans brutalités pour les détenus, et laissant une initiative précieuse à son personnel. Il ne devint mauvais que dans les derniers jours, lorsque déjà l'insurrection était attaquée dans Paris ; il brandissait un pistolet, en portant un autre à la ceinture et parlait volontiers de brûler la cervelle à tout le monde ; mais, malgré ses menaces, il fit plus de bruit que de mal. Il ne se faisait pas néanmoins une grande idée du devoir professionnel, car, sous sa direction, des faits se produisirent au Dépôt, qu'il est assez difficile de qualifier.

Le soir, vers neuf ou dix heures, des employés au cabinet du délégué à la préfecture de police se présentaient au greffe munis de mandats d'extradition indiquant certaines jeunes femmes incarcérées ou amenées dans la journée de Saint-Lazarre. On les remettait à l'envoyé de Courmet, de Rigault ou de Ferré, qui les ramenait le lendemain matin et les faisait réintégrer en prison. Le Dépôt était donc une sorte de harem bien fourni où les pachas de la préfecture choisissaient intelligemment quelques compagnes de souper. La dernière extraction de ce genre eut lieu le 20 mai, et comprenait cinq jeunes filles nominativement désignées.

Comme toute insurrection victorieuse qui n'a point de raison d'être, la Commune était destinée à périr ; mais pendant qu'elle se maintenait encore, elle dépassa toute mesure dans l'arbitraire ; le registre d'écrou du Dépôt en fait foi : rien que pour les hommes, on compte 3,632 entrées du 18 mars au 23 mai 1871 ; ce jour-là, la prison de la préfecture de police reçoit son dernier détenu, Héloin (Joseph), brasseur, qualifié d'agent bonapartiste. C'est, du reste, la qualification que l'on donnait habituellement aux gens arrêtés sans motif. Celui-là était un inconnu sans importance ; mais le 21 mai le Dépôt s'était fermé sur un personnage qui paraît avoir joué un rôle considérable dans les événements où Paris trouva sa délivrance.

Sous le No. 3,440, on écroue Jean Veysset, agriculteur, âgé de cinquante-neuf ans : espion à garder avec soin à la disposition de Ferré. C'était là une précieuse capture pour la Commune ; elle venait de mettre la main sur un homme entreprenant, énergique, habile, qui avait courageusement risqué sa vie pour faciliter l'entrée de Paris aux troupes de Versailles, et qui avait réussi. Il était soupçonné, surveillé depuis longtemps par les nombreux agents secrets de Raoul Rigault et de Ferré ; mais il avait dépeuplé toute recherche jusqu'au jour où, livré par une misérable portière âpre au gain, il était tombé entre les griffes de Théophile Ferré.

Déjà, dans la nuit du 11 au 12 mai, des *Vengeurs de Flourens* escortant un com-

missaire de police avaient envahi son domicile, rue Caumartin, et, ne l'y découvrant pas, avaient conduit sa femme, Mme de Forsans-Veysset, à la permanence, qui l'avait immédiatement fait écrouer au Dépôt. Elle sut n'y pas demeurer longtemps. Connaissant la très-périlleuse négociation à laquelle son mari était mêlé, elle avait tout à redouter pour elle, se sentait trop près de Ferré, et voulut s'en éloigner. Moyennant une somme de 3,000 francs remise à Cournot, elle obtint d'être transférée à Saint-Lazare, où elle fut placée à la pistole avec les femmes des sergents de ville incarcérées.

M. Veysset avait été inscrit au registre du Dépôt avec le prénom de Jean; en réalité, il se nommait Georges. Chargé pendant le siège d'une partie de l'approvisionnement de Paris, il avait obtenu forcément de nombreuses relations avec les membres du gouvernement de la défense nationale, relations que l'armistice et la paix n'avaient point brisées. Il rêva de devenir, après le 18 mars, l'intermédiaire entre la Commune et le gouvernement de Versailles, de façon à éviter la lutte que l'on redoutait, et à remettre Paris à des mains légitimes. Le gouvernement régulier ne repoussa point ses offres et l'encouragea à poursuivre l'accomplissement de son projet. Il avait été question d'abord d'opérer une puissante diversion dans Paris, plusieurs chefs militaires de la Commune furent tâtés, ne se montrèrent pas trop rebelles, et peut-être aurait-on essayé d'atteindre un résultat sérieux, lorsque le gouvernement de Versailles, modifiant ses intentions premières, engagea Georges Veysset à pratiquer un chef de troupes fédérés et à obtenir l'abandon d'une ou de deux portes de l'enceinte fortifiée. Pour mieux déjouer les recherches de la police, M. Veysset n'ignorait pas que Raoul Rigault excellait, il avait trouvé moyen d'avoir sept appartements différents à sa disposition. Il changeait donc constamment de domicile, mais les conciliabules les plus importants se tenaient ordinairement rue de Madrid, 29, ou rue de Douai, 3. C'était un homme adroit, généreux comme ceux qui savent payer les consciences, et qui rendit à l'armée française l'important service d'acheter les chefs des batteries de Montmartre. Pour bien lui prouver que le marché fait était loyal, on encloua deux pièces de canon sous ses yeux; il versa la somme convenue, 10,000 francs. Le 14 mai, les batteries de Montmartre tuèrent une soixantaine de fédérés à Levallois-Perret, et le *Journal Officiel* du lendemain dit avec modestie: "Le tir n'est pas encore bien juste."

Ce n'était là qu'une sorte d'intermède à la négociation principale qui suivait son cours. Il s'agissait d'enlever le général Dombrowski à la Commune, de lui fournir les moyens de quitter la France en emportant avec lui une somme qui serait presque une fortune. Une lettre écrite par un important personnage du gouvernement de Versailles, en date du 10 mai, enjoignait à Veysset d'en finir coûte que coûte avec Dombrowski. Un traité fut conclu comme entre puissance de force égale. Toute la ligne des fortifications, depuis la porte du Point-du-Jour jusqu'à la porte Wagram, serait remise à l'armée régulière. "Le gouvernement de Versailles, de son côté, payait à Dombrowski et à son état-major une somme de 1 million 500,000 francs, et leur accordait à tous un sauf-conduit qui leur permettait de sortir de Paris. La somme devait être payée en billets de la Banque de France ou en papier sur la maison Rothschild de Francfort." Veysset, après l'arrestation de sa femme, s'était réfugié à Saint-Denis, à l'hôtel du *Lapin Blanc*. C'est là qu'il recevait un certain Hutzinger, officier et confident de Dombrowski. Le contrat devait être mis à exécution le 20 mai. Ce jour-là, Hutzinger avait rendez-vous avec Veysset, sur la zone neutre de Saint-Ouen, pour prendre les dernières dispositions.

(La suite au prochain numéro.)

—Un libre-penseur, parlant des obsèques de M. Thiers et regardant le ciel, d'un œil sévère: —La foule était silencieuse et recueillie, disait-il; tout le monde avait le chapeau à la main... Le ciel, seul, est resté couvert!

LA FUTURE REINE D'ESPAGNE

Les fiançailles du roi Alphonse avec sa cousine, la princesse Mercédès de Bourbon Orléans-Montpensier, ont eu lieu à l'Escurial, le 15 septembre dernier, en présence de la reine-mère Isabelle, du duc et de la duchesse de Montpensier, et de la princesse des Asturies, sœur du roi. Le mariage sera célébré au mois de février. Les Cortès se réuniront au mois de janvier.

Le roi Alphonse XII est âgé de vingt ans. Il est né le 28 novembre 1857. Il est le fils aîné de l'ex-reine Isabelle et du prince François d'Assises de Bourbon; François d'Assises de Bourbon est le fils de l'infant François de Paule, second frère de Ferdinand VII et frère cadet du premier Don Carlos.

La princesse Maria de las Mercédès est âgée de dix-sept ans. Elle est née à Madrid, le 24 juin 1860. Elle est la plus jeune des filles du duc de Montpensier et de l'infante Marie-Louise, sœur cadette de la reine Isabelle.

La reine et sa sœur sont les deux seuls enfants de Ferdinand VII. L'infante Marie-Louise épousa, en 1846, le duc de Montpensier, le cinquième fils du roi Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie, en même temps que sa sœur épousait le prince François d'Assises.

Lorsque le mariage du roi Alphonse sera accompli, on comptera trois reines et trois rois d'Espagne vivants, savoir la reine Christine, veuve de Ferdinand VII, la reine-mère Isabelle, la nouvelle reine régnante, l'ex-roi François, l'ex-roi Amédée, et enfin le roi régnant.

On remarquera que le roi Alphonse épouse sa cousine germaine. Ils sont enfants des deux sœurs, sans compter qu'ils portent le même nom, étant Bourbons l'un et l'autre. La reine Isabelle et la duchesse de Montpensier sont, de leur côté, filles du roi Ferdinand VII et de la reine Christine, qui étaient aussi cousins germains et Bourbons tous deux. Elles sont de plus cousines germaines du duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie de Bourbon de Naples.

C'est un enchevêtrement de parentés extraordinaire. Les princes de la maison de Bourbon (à l'exception des Orléans) ne se marient guère que dans leur famille; ce n'est pas un moyen de conserver la vigueur de leur race. Les enfants du roi Alphonse, s'il en a, seront aussi Bourbons qu'on peut l'être, leur père et mère, grand-pères et grand-mères, bisaïeuls et bisaïeules, trisaïeuls et trisaïeules des deux côtés (trente-deux quartiers de noblesse royale) étant tous du même sang.

Il n'y a présentement que deux membres de la maison de Bourbon régnants, le roi d'Espagne et l'impératrice du Brésil, laquelle est princesse de Bourbon de Naples et sœur de la reine Christine d'Espagne (mère d'Isabelle), de la duchesse de Berri (mère du comte de Chambord), et de la reine Marie-Amélie (mère des princes d'Orléans).

Le comte de Chambord, la reine Isabelle, l'ex-roi de Naples, le duc de Montpensier, sont tous cousins germains et Bourbons.

L'aînée des filles du duc de Montpensier est mariée au comte de Paris, son cousin germain, et sera reine si la monarchie se rétablit en France. Le comte de Paris est, comme on sait, le fils aîné du duc d'Orléans, fils aîné lui-même de Louis-Philippe. Les frères du duc d'Orléans sont le duc de Nemours, le duc d'Aumale, le prince de Joinville et le duc de Montpensier. Louis-Philippe avait aussi trois filles, dont l'aînée, la princesse Clémentine de Bourbon-Orléans, épousa le roi Léopold Ier et fut reine de Belgique; c'est la mère du roi actuel Léopold II et de la malheureuse impératrice Charlotte. Les deux sœurs de la reine Clémentine étaient aussi mariées à des princes allemands. Le duc d'Orléans et le duc de Nemours ont, de leur côté, épousé des princesses allemandes.

A. G.

MACMAHON A MALAKOFF

Un journal parisien publie les documents suivants, à l'occasion de l'anniversaire de Malakoff, par le maréchal MacMahon, qui coïncide, jour pour jour, heure pour heure, avec la date de l'enterrement de M. Thiers. Le fameux mot: *J'y suis, j'y reste*, est en même temps expliqué. Voici ces pièces:

Le 8 septembre 1855, à midi, heure pour heure, au moment où la dépouille de M. Thiers entrait dans l'église, le drapeau français était planté sur la tour de Malakoff. Celui qui venait de commettre ce grand acte s'appelait le général de MacMahon.

Il y a vingt-deux ans de cela; c'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour qu'on oublie en France.

On trouve, à ce sujet les extraits suivants dans les rapports officiels adressés au ministre de la guerre de l'époque. Nous tirons ces renseignements d'une lettre adressée au quartier général de Sébastopol au ministre de la guerre, en date du 11 septembre 1855, par le général Pélessier:

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, par le plus prochain courrier, un rapport détaillé sur l'attaque qui nous a rendus maîtres de Sébastopol. Je ne puis aujourd'hui que vous retracer rapidement les principaux traits de ce grand fait de guerre.

Tout étant prêt, je résolus, de concert avec le général Simpson, de faire donner l'assaut le 8 septembre, à l'heure de midi.

La division MacMahon devait enlever l'ouvrage de Malakoff, la division Dulac devait se lancer contre le redan du Carénage; et au centre, la division Lamotte-Rouge devait marcher contre la Courtine, qui réunit ces deux points extrêmes.

A midi juste, les divisions MacMahon, Lamotte-Rouge et Dulac électrisées par leurs chefs s'élançaient contre Malakoff, la Courtine et le petit redan du Carénage. Après des difficultés de franchissement inouïes et une lutte corps à corps des plus épouvantables, la division MacMahon parvint à se loger dans la partie antérieure de Malakoff. L'ennemi faisait pleuvoir sur nos braves troupes une grêle de projectiles de toute nature, le redan du Carénage surtout, battu par la Maison en croix et les bateaux à vapeur, avait dû être évacué après son occupation. Mais la division Lamotte-Rouge tenait bon sur une partie de la courtine et la division MacMahon gagnait du terrain dans Malakoff, où le général Bosquet dirigeait incessamment les réserves dont je pressais l'arrivée.

Les autres attaques étaient subordonnées à celle de Malakoff, point capital des défenses de toute la place.

Convaincu que la prise de Malakoff devait décider du succès, je concentrai toute mon attention sur Malakoff dont le général de MacMahon avait pu s'emparer complètement.

La première brigade de la division MacMahon, le 1er des zouaves en tête, suivi du 7e de ligne ayant à sa gauche le 4e chasseurs à pied, s'élança contre la face gauche et le saillant de l'ouvrage Malakoff. La largeur et la profondeur du fossé, la hauteur et l'escarpement des talus rendent l'ascension extrêmement difficile pour nos hommes. Mais enfin, ils parviennent sur ces parapets garnis de Russes qui se font tuer sur place et qui, à défaut de fusils, se font armes de pioches, de pierres, d'écouvillons, de tout ce qu'ils trouvent sous leur main. Il y eut une lutte corps à corps, un de ces combats émouvants dans lequel l'intrepidité de nos soldats et de leurs chefs pouvait seule leur donner le dessus. Ils sautent aussitôt dans l'ouvrage, refoulent les Russes qui continuent de résister, et, peu d'instants après, le drapeau de la France était planté sur Malakoff pour ne plus en être arraché.

Les Russes se virent contraints de battre en retraite.

A partir de ce moment, ils renoncèrent à toute tentative offensive. Malakoff était à nous et ne pouvait plus nous être enlevé. Il était quatre heures et demie.

Le général en chef,
PÉLESSIER.

Ainsi parlèrent les rapports du général Pélessier. Ces documents écrits en style militaire, trop concis, trop brusques, suivant la tradition, devaient rester muets sur bien des incidents héroïques.

Voici un de ceux qui ont été révélés. Au moment où le général de MacMahon gagnait le sommet de l'ouvrage, un officier accourut essoufflé en criant:

"Mon général, tout est miné, la tour où vous êtes va sauter d'un moment à l'autre."

"C'est bien, répondit le futur duc de Magenta, prévenez le général Pélessier qu'il prépare des colonnes pour couvrir l'entonnoir qu'ouvrira la mine."

—Mais vous, général?

—Moi, je reste ici en attendant. Allez!"

Telle est l'acte vérité sur le fameux mot: *J'y suis, j'y reste*. Elle n'ôte rien au sublime de la réponse.

Les rapports du commandant en chef furent suivis d'un décret impérial par lequel le général de division de MacMahon était élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur. Le libellé portait en outre ces indications: *vingt campagnes, trente années de service*.

Il y a donc aujourd'hui cinquante-deux ans que le maréchal de MacMahon sert la France sans interruption.

Aucune nouvelle importante du théâtre de la guerre pendant la dernière semaine. Il n'y a pas eu d'engagements sérieux, et la position des deux armées n'a pas changé. On croit toujours, dans certains quartiers, à une intervention prochaine de l'Allemagne; d'un autre côté, les bruits d'alliance de cette dernière avec l'Italie sont démentis.

En France, le maréchal MacMahon a lancé un nouveau manifeste, dont la teneur diffère peu du premier. Les républicains ont tenu une grande assemblée à Paris, le 9, sous la présidence de Gambetta. Le tribun a fait une sortie violente contre le *cléricalisme*.

MÉLANGES

La légende chinoise de l'origine du thé: C'était au sixième siècle de l'ère chrétienne. Un fils de roi des Indes occidentales, arrière-petit-fils de Bouddah, nommé Darma, aborde sur la côte chinoise conduit par une pirogue étrange de forme, poussée par des génies invisibles, serviteurs fidèles du Grand-Tout.

Il fuyait le bruit et s'adonnait à des austérités extraordinaires; les racines étaient son pain, l'eau du ruisseau sa boisson. Il avait fait vœu de dompter la nature et de ne jamais fermer la paupière, soit la nuit, soit le jour.

Or, il arriva que, dans l'extase d'une de ses contemplations nocturnes en adoration de la lune, l'œil du Grand-Tout—la fatigue vainquit ce fanatique et l'étendit sur le sol, où il s'endormit malgré lui. Au réveil, honteux d'avoir violé son serment et dormi comme le plus vulgaire des Chinois, il employa un moyen extrême pour ne plus retomber dans la même faute, en se punissant par où il avait péché. Il se coupa les paupières, les jeta à terre et piétina dessus pour les châtier d'avoir cédé à la tentation.

Le jour qui suivit cette rude macération, il passa par le même chemin et rencontra, à l'endroit même, ses paupières changées en un petit arbrisseau jusqu'alors inconnu. Surpris de ce prodige, il cueillit quelques feuilles, les mangea et leur trouva un goût étrange, un parfum merveilleux, qui lui communiqua aussitôt une force nouvelle; ses nerfs palpitaient, dans ses veines gonflées coula un feu plus subtil, la gaieté descendit dans son cœur. Le sommeil avait un ennemi; il pouvait maintenant, sans crainte de succomber, passer sa vie dans la contemplation éternelle.

* *

Les ours se multiplient en Transylvanie dans une proportion des plus inquiétantes. On écrit de Toplicza que, faute d'aliments dans les montagnes, les ours s'avancent jusque dans les villages, où ils déciment les troupeaux. Dans la seule commune de Toplicza on signale vingt attaques dans l'espace de deux mois. Des battues ont été organisées, mais n'ont amené aucun résultat, vu le défaut de bonnes armes et l'expérience de ceux qui dirigent ces sortes de chasses.

* *

Le crapaud, appelé vulgairement aujourd'hui l'ami des jardiniers, jouit, paraît-il, d'une réputation usurpée, et s'il débarrasse les plates-bandes des légumes des limaces qui les dévalent, c'est quand il ne trouve pas de mots plus à sa guise. C'est encore une illusion qui s'en va, et c'est la *Province*, de Bordeaux, qui nous l'enlève:

Les crapauds avaient fini par conquérir l'estime, l'approbation et l'encouragement des jardiniers, pour le zèle qu'ils déployaient dans la destruction des chenilles et des limaces.

Leur gourmandise, leur glotonnerie à se repaître des insectes nuisibles aux plantes potagères, c'était le beau côté de la médaille; mais voilà que cette vertu, sur laquelle ils vivaient, dégénère en vice. C'est le revers de ladite médaille. Il n'y a pas de médaille sans revers.

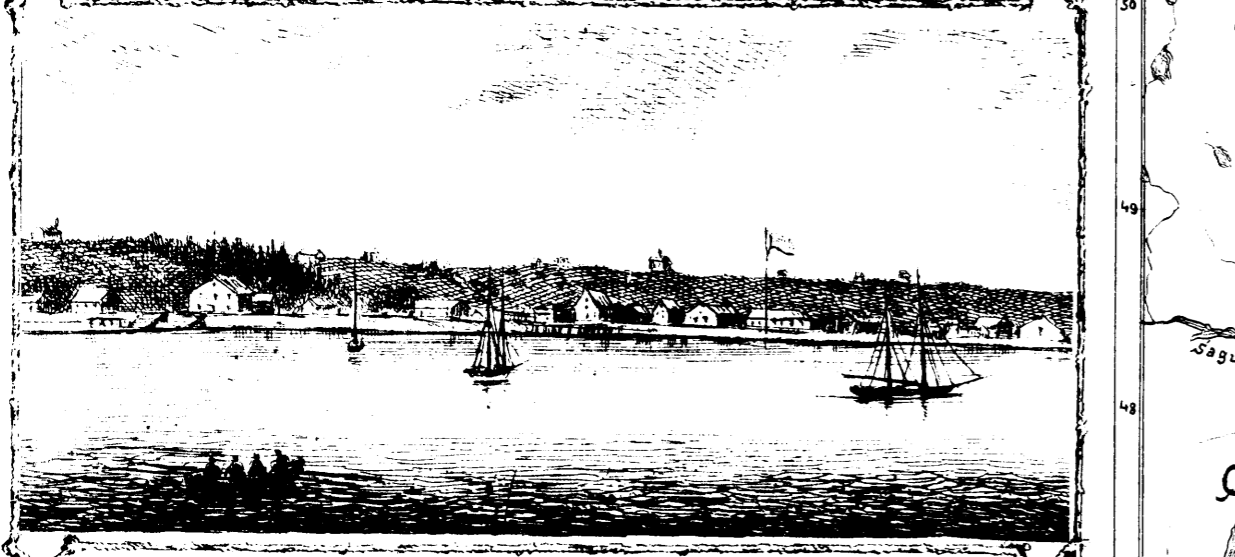
On vient de découvrir que les crapauds sont avant tout d'affreux apivores, des destructeurs acharnés des mouches à miel, qu'ils préfèrent ce gibier à tout autre, et qu'ils ne mangent de limaces que quand ils ne trouvent pas d'abeilles à se mettre sous la dent (!).

C'est un jardinier anglais qui vient de dévoiler cet affreux mystère. Il avait dans son potager un gros crapaud qui avait la garde d'un carré de choux et de plates-bandes de fraisières, mais tous les soirs il trouvait l'animal au pied d'une ruche, attendant les abeilles qui s'attachaient à rentrer et qui se reposaient un instant dans l'herbe.

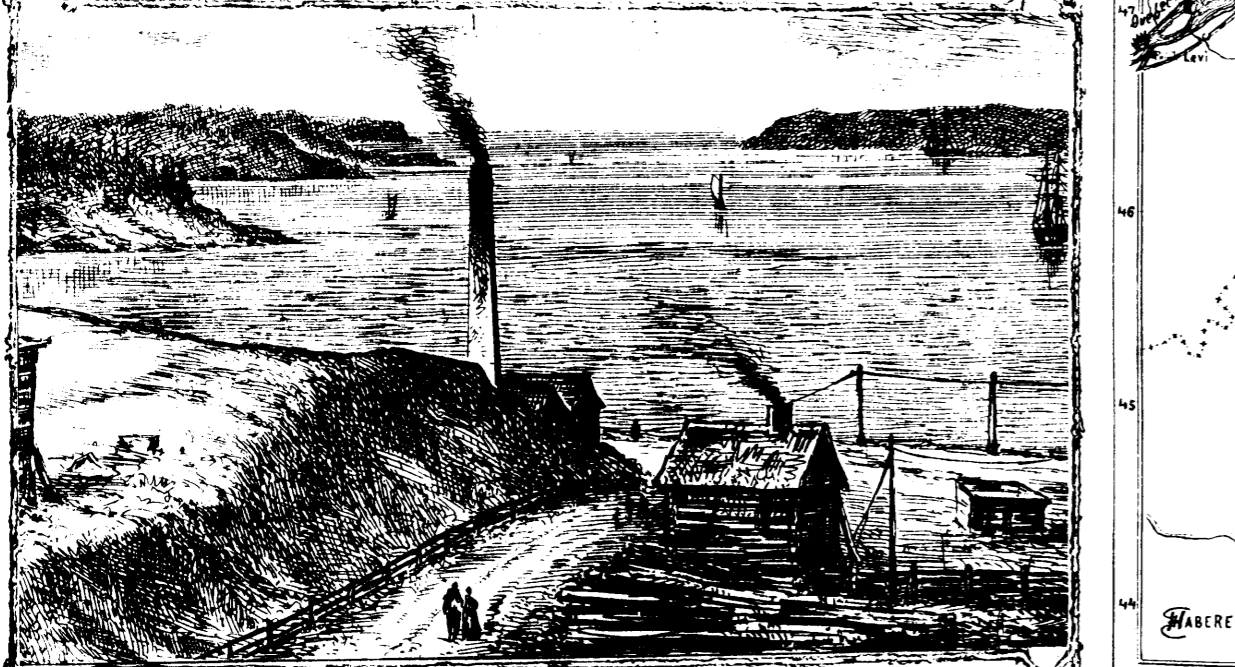
Il les happait sournoisement et s'en régalaient avec volupté. Le jardinier avait beau le transporter à une grande distance de la ruche, le lendemain il le retrouvait à son endroit de prédilection, en train de croquer des abeilles.



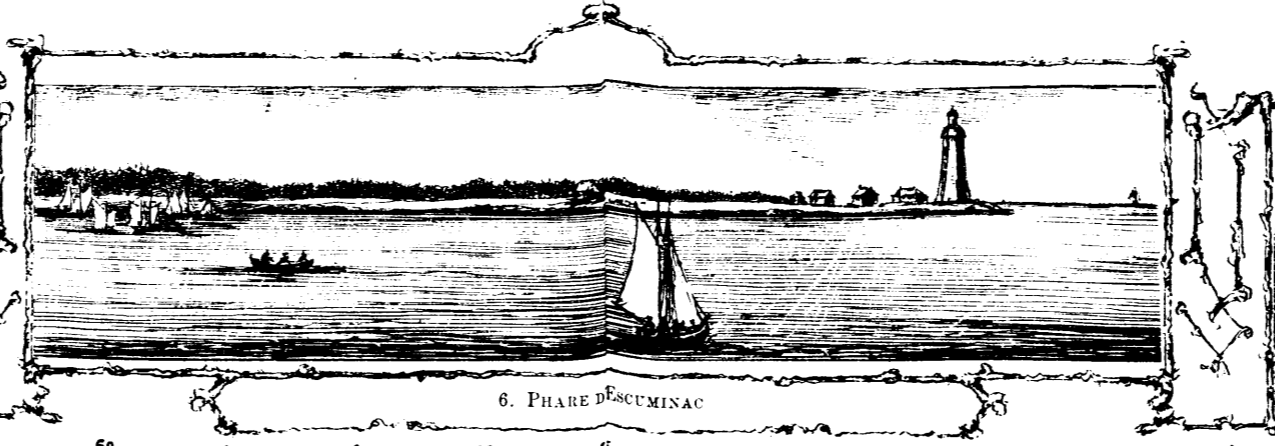
2. PHARE DE LA POINTE DES MONTS



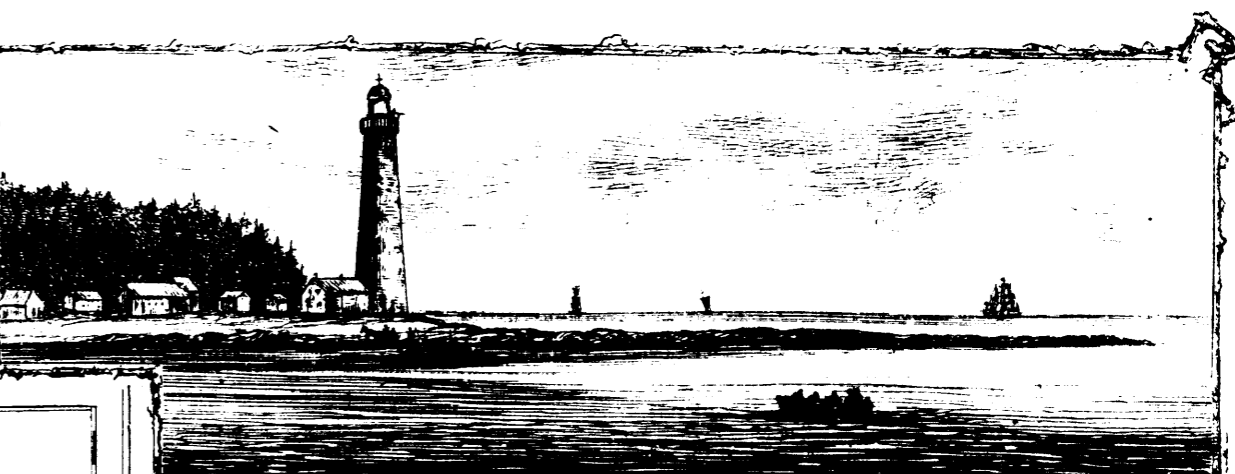
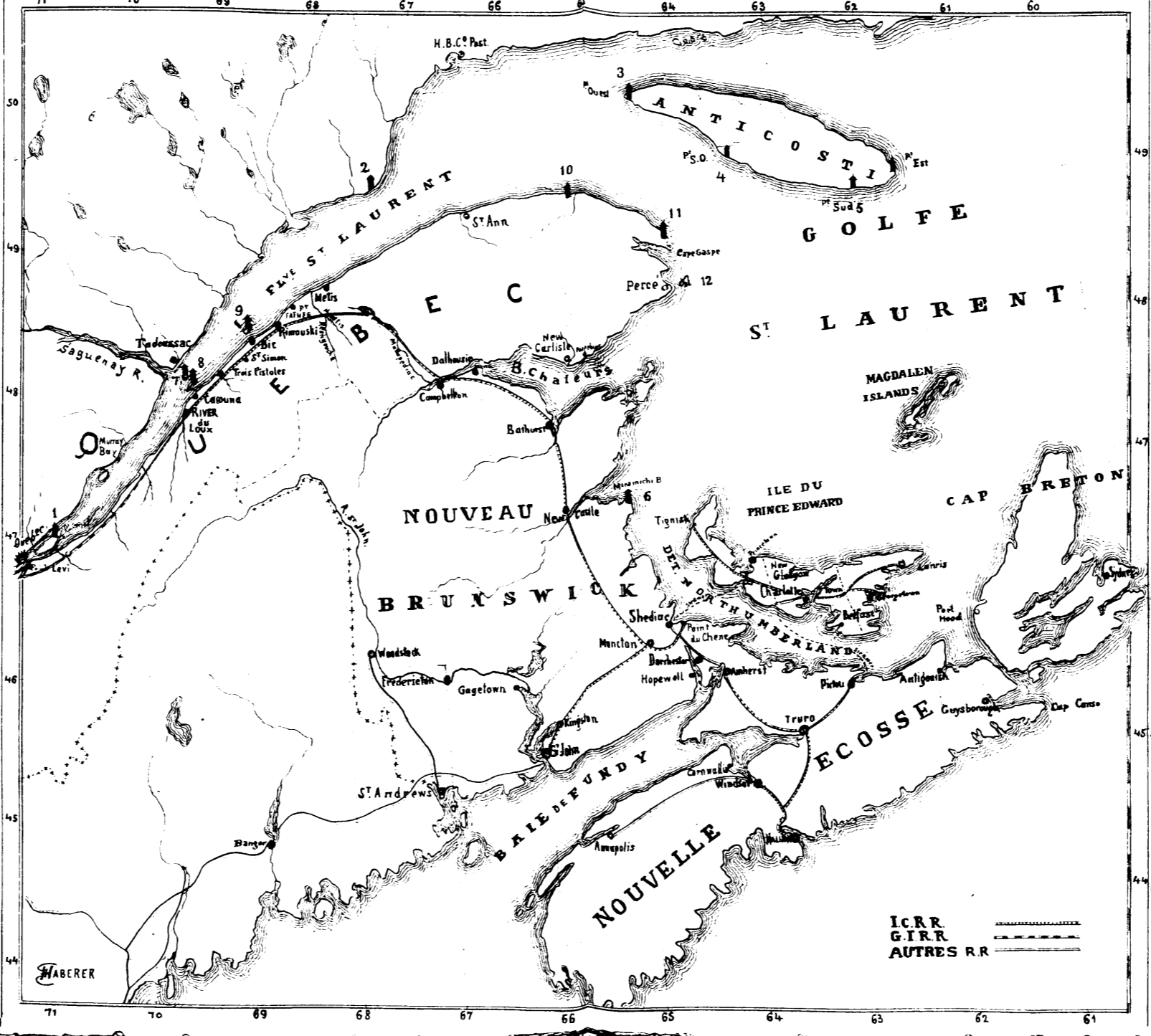
VUE DE PASPERIAC, QUÉBEC



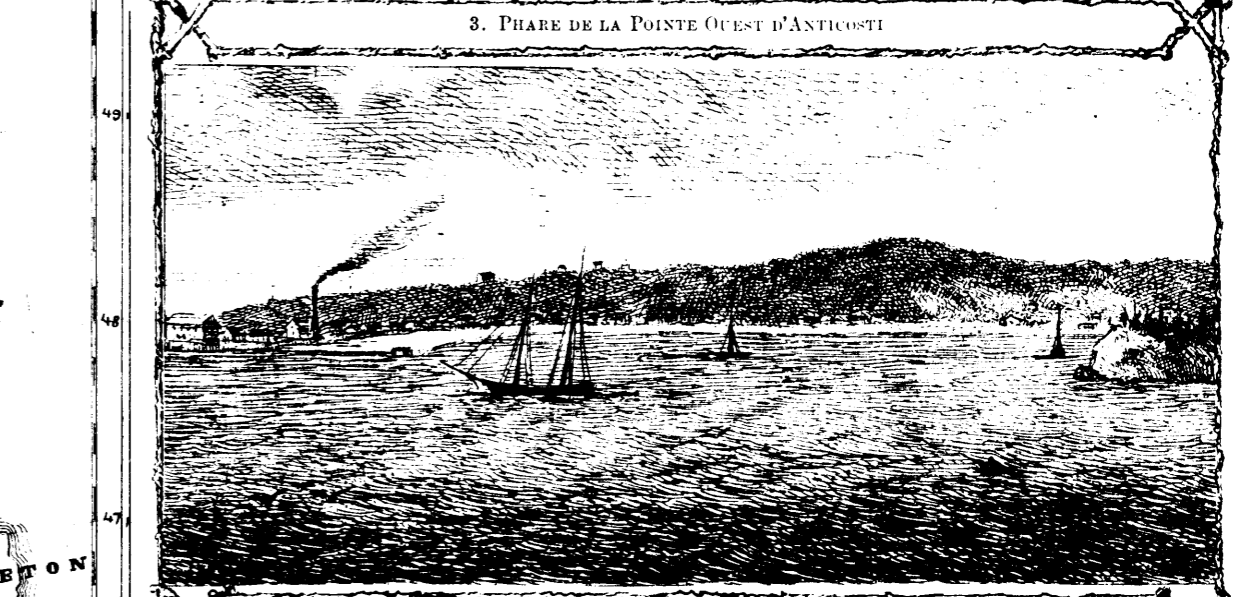
MELVILLE ISLAND, HALIFAX



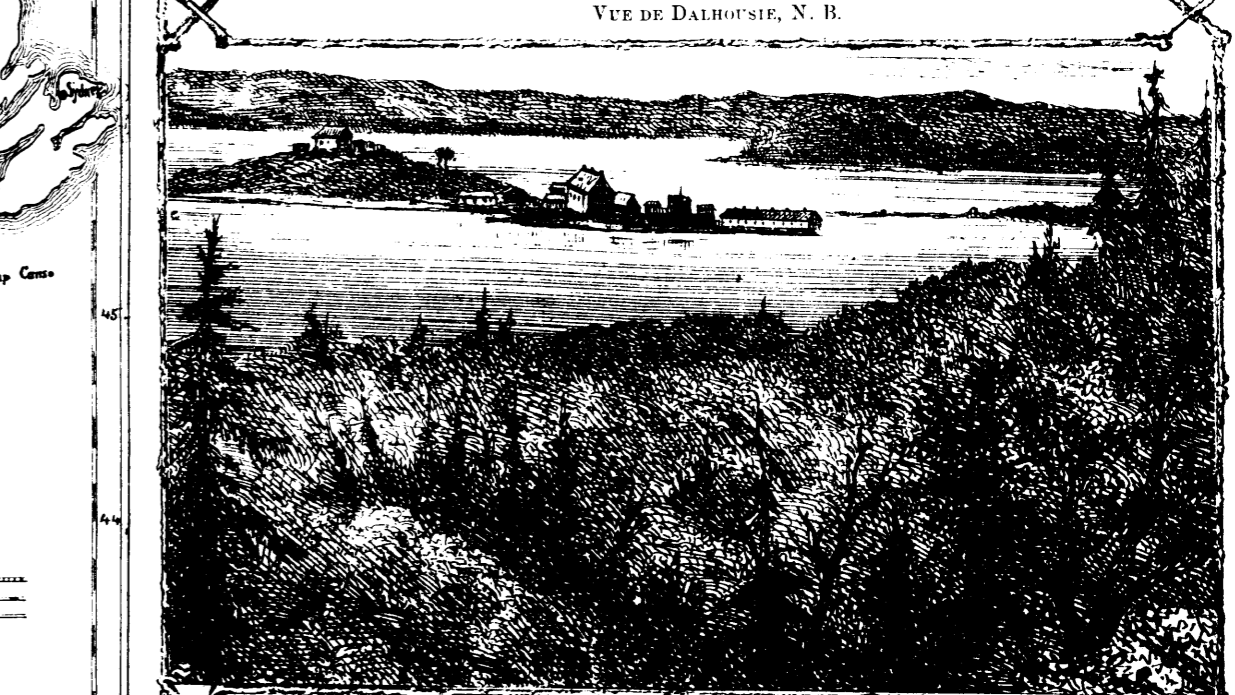
6. PHARE D'ESCUMINAC



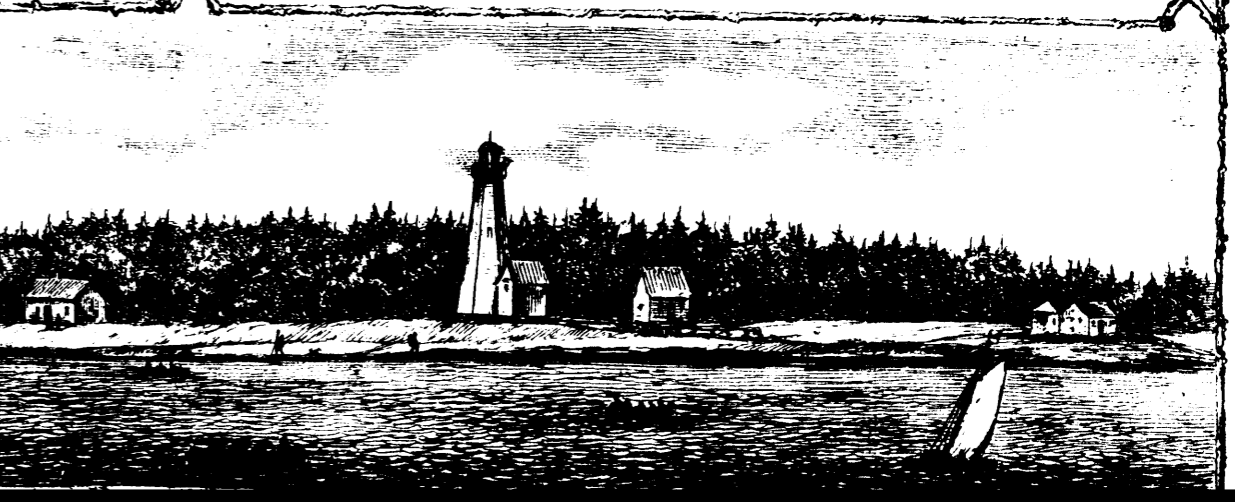
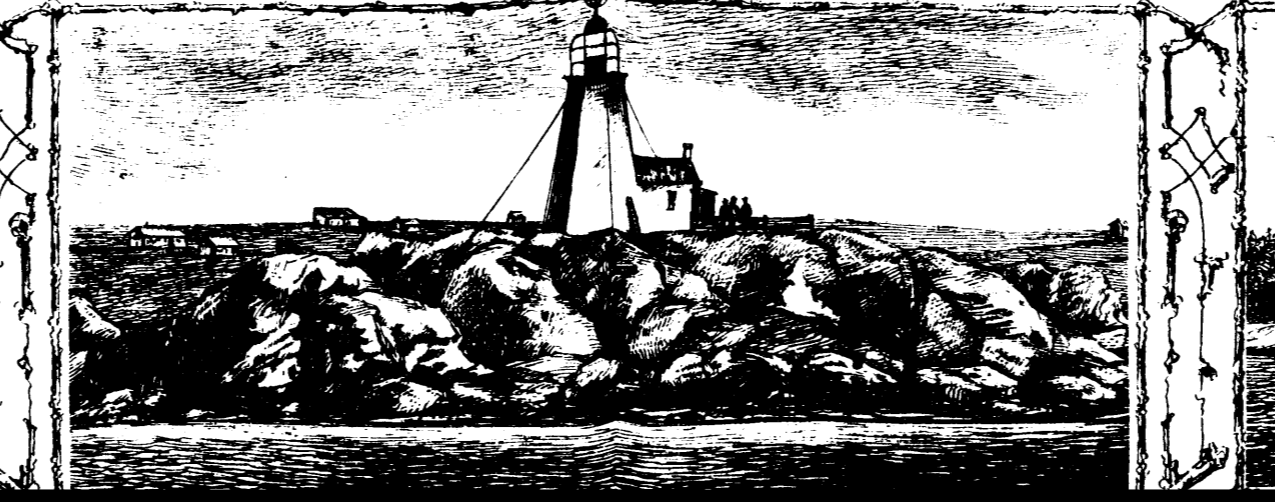
3. PHARE DE LA POINTE OUEST D'ANTICOSTI



VUE DE DALHOUSIE, N. B.



VUE DE L'EMBOUCHURE DU HAVRE DE PICTOU, N. E.





EVENEMENTS D'ORIENT LA BATAILLE DE PLEVA - ATTAQUE DES RUSSIS CONTRE LES HAUTS FORTIFIES DE RUD-IL-VOY

Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 12 octobre 1877.

Table of market prices for various goods including flour, grains, legumes, dairy products, and meats.

Marché aux Bestiaux

Table of prices for livestock and animal products such as beef, veal, and mutton.

NAPOLEON ROY MARCHAND-TAILLEUR

Advertisement for Napoleon Roy, a tailor, located at No. 96, Rue Notre-Dame, Montreal.

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.

Advertisement for Dr. Wm. Gray's specific remedy, featuring portraits of the doctor and a patient, and text describing the treatment.

Le Dr. THAYER Oculiste & Auriste



Advertisement for Dr. Thayer, an oculist and aurist, mentioning his education and medical background.

39 Beaver Hall Terrace.

Text describing Dr. Thayer's services and location at 39 Beaver Hall Terrace.

RÉCOMPENSE NATIONALE DE 10,000 francs Grande Médaille d'OR à T. LAROCHE



Advertisement for Quina-Laroché, describing it as a tonic and febrifuge, effective against various ailments.

Additional information about Quina-Laroché, including its availability in Montreal and Quebec.

LES OVULES SUÉDOIS Seul remède efficace et agréable.

Advertisement for Swedish Ovals, a medicine for urinary ailments, with contact information for A. Delau.

Advertisement for B. Ibbotson, Agent of Immigration, located at No. 19, Rue St. Bonaventure.

Advertisement for Abel Pilon & Cie., located at 33, Rue de Fleury, Paris.

Advertisement for Credit Littéraire & Musical, offering books and musical instruments.

Text describing the services of Credit Littéraire & Musical, including book and music supply.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du Catalogue Abel Pilon & Cie.

Text detailing the credit terms for purchases from Abel Pilon & Cie.

Advertisement for M. E. Dansereau, located at 17, Côte St. Lambert, Montreal.

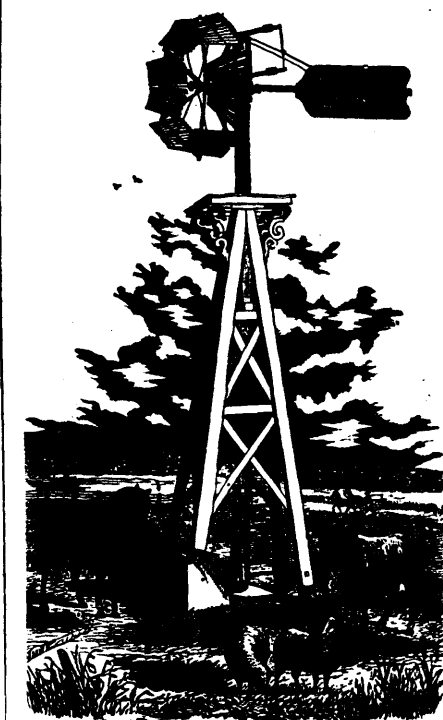
AVIS AUX CULTIVATEURS.

Advertisement for A. Beauchemin & Cie., manufacturers of flour mills.

Text describing the products and services of A. Beauchemin & Cie. flour mills.

Advertisement for A. Beauchemin & Cie., manufacturers of flour mills, located at 304 and 304 1/2, Rue Craig, Montreal.

304 et 304 1/2, RUE CRAIG, MONTRÉAL. 8-30-17-137



MOULIN A VENT AUTOMATIQUE D'HALLADY

Text describing the automatic windmill and its use for pumping water.

Text describing the benefits and construction of the windmill.

Advertisement for Charles Garth & Cie., Dominion Metal Works, located at 536 to 542, Rue Craig.

Advertisement for Anti-Goutteux Boubée, a medicine for gout and rheumatism, with a circular logo.

LA POUFRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

Advertisement for The Cook's Friend, a product for cleaning and maintenance.

Text describing The Cook's Friend and its availability at various locations.

COLLEGE MILITAIRE DE KINGSTON.

Text describing the military college and its admission requirements.

Advertisement for W. Powell, Colonel, Adjutant-General, located in Ottawa.

Advertisement for the Chamber of Parliament, featuring a coat of arms and the text 'CHAMBRE DU PARLEMENT'.

Text regarding bills and legislative matters, mentioning the Chamber of Parliament.

Text regarding bills and legislative matters, mentioning the Chamber of Parliament.

Advertisement for Boucher de Boucherville, Greffier du Cons. Lég., located in Quebec.

Advertisement for Manufacture de Vinaigre de Montreal, located at No. 41, Rue Bonsecours.

Advertisement for Philadelphia, a product or brand, with a circular logo.

Text describing the product and its availability, mentioning Philadelphia.

Advertisement for Sirop Expectorant, a cough syrup, with a circular logo.

Text describing the cough syrup and its manufacturer, Dr. J. Emery Coderre.

Text describing the cough syrup and its manufacturer, Dr. J. Emery Coderre.

ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUEBEC.

Text describing the government navigation school and its curriculum.

Text describing the government navigation school and its curriculum.

Text describing the government navigation school and its curriculum.

Text describing the government navigation school and its curriculum.

Text describing the government navigation school and its curriculum.

Text describing the government navigation school and its curriculum.

Text describing the government navigation school and its curriculum.

ON SE DEMANDE OU EST LE JOLI MAGASIN DE MODES

Text describing the fashion store and its location.

Text describing the fashion store and its location.

Text describing the fashion store and its location.

Text describing the fashion store and its location.

Text describing the fashion store and its location.